



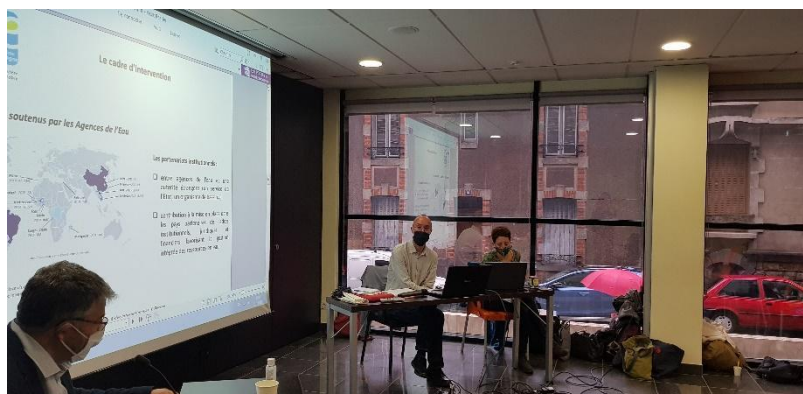
Journée thématique

L'eau et assainissement dans les projets de solidarité internationale

Comment se mobiliser pour agir ?

Le 1er octobre 2020 – Clermont Ferrand

Compte-rendu



Cette rencontre s'inscrit dans un programme d'actions régional réalisé avec le soutien des partenaires suivants



1. Objectifs de la rencontre

- Permettre aux acteurs de solidarité internationale intéressés et/ou investis sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement de s'informer, se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences ;
- Favoriser les échanges d'expériences, les synergies et la mise en réseau des acteurs agissant dans ce domaine pour avancer dans leurs démarches ;
- Partager les besoins et les attentes des acteurs du territoire sur le sujet de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Rencontrer des acteurs ressources et être conseillé sur son projet.

2. Programme de l'atelier

La journée était composée de deux parties. La matinée était ouverte à toutes les personnes souhaitant s'informer et échanger avec des porteurs de projets impliqués dans des projets de solidarité internationale ou de sensibilisation en lien avec l'eau et l'assainissement. L'après-midi était réservée aux porteurs de projets souhaitant partager et renforcer leur démarche de projet et bénéficier de conseils méthodologiques.

Matin

9H15 Accueil des participants

9H45 Introduction de la journée et présentation des structures d'appui : RESACCOOP – pS-Eau – Agence de l'eau Loire Bretagne

10H20 Contexte et cadrage du sujet par le pS-Eau

10H35 Témoignages d'acteurs et retours d'expérience suivis d'échanges et de questions-réponses avec les participants

- Monter et mettre en œuvre un projet de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Sénégal

Association Teraanga – Martine Rabeyroux

Conseil départemental de l'Allier – Véronique Hérupe

- Démarrer et construire un projet de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Cameroun

Association Agir pour le développement - Cédric Ludovic Fandio

Association Electriciens sans frontières - Gérard Buisson

- Mobiliser les acteurs du territoire et sensibiliser au sujet de l'eau : les cours d'eau d'H2O

Association H2O sans frontières – Jean-Pierre Wauquier

Après-midi

Cette partie de la journée était consacrée aux porteurs de projets souhaitant partager et renforcer leur démarche de projet et bénéficier de conseils méthodologiques. Elle était animée par le pS-Eau

et avait pour objectif d'apporter des éléments de méthodologie, complétés par des témoignages d'acteurs, pour faciliter la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

3. Présentation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne *par Cyril Bessey, Chef du service Allier et affluents en charge des dossiers de coopération internationale pour la délégation Allier Loire amont*

Le territoire de l'Agence de l'eau Loire Bretagne couvre 28 % du territoire national. Grâce à la mobilisation de la loi Oudin, l'Agence dispose d'un budget annuel dédié à la coopération internationale d'environ 3,1 millions d'euros.

A l'international, l'Agence intervient selon deux modalités.

- d'une part, elle développe des **partenariats institutionnels** en lien avec des bassins versants de pays du Sud, majoritairement situés en Afrique, dont elle appuie la gestion ; l'Office International de l'Eau (OiEau) l'appuie en qualité de maître d'œuvre.
- d'autre part, elle **soutient chaque année des initiatives** de coopération et solidarité internationale développées dans le champ de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, portées par des acteurs du bassin Loire Bretagne. Les porteurs de projets sont majoritairement des associations. Toutefois l'Agence porte un intérêt particulier aux projets portés par les collectivités, de par leur ancrage territorial durable et parce que le renforcement de leurs compétences est un enjeu fondamental pour l'amélioration et la structuration des politiques publiques locales et du développement local. Cet intérêt se traduit par un appui financier différencié : l'Agence apporte jusqu'à 50 % du budget de projets portés par des associations, jusqu'à 70 % dans le cas de collectivités. Des associations hors bassin peuvent postuler à condition de collaborer avec des collectivités du bassin. Dans le cas des associations, sur ou hors bassin Loire Bretagne, le plan de financement des activités qu'elles soumettent à l'Agence doit faire apparaître le détail de la part de participation d'autres acteurs, et notamment les 5 % minimum de co-financement de la part d'une collectivité territoriale.

L'Agence a appuyé 345 projets depuis 2013. L'appui de l'Agence s'élève à 45 000 euros par projet en moyenne.

Plus de détails et présentation des critères d'éligibilité à retrouver dans la présentation de l'Agence de l'eau, [cliquez ici](#).

Questions/Réponses :

1- Concernant le financement, comment se font les versements ? Est-ce qu'il faut prévoir des avances ?

Une fois la convention d'aide financière établie entre le demandeur et l'Agence de l'eau, deux versements sont effectués : un premier dès signature de l'accord (30 % d'acompte), puis un second à la fin du projet (70 % correspondant au solde).

2- Les partenaires locaux doivent participer à hauteur de 5 % et cette participation peut prendre la forme d'une valorisation : est-ce possible d'avoir un exemple ?

Dans le cas de la réalisation d'un forage, par exemple, les travaux réalisés par les acteurs locaux et habitants du village peuvent être valorisés dans le budget du projet. NB : bien faire apparaître cette valorisation dans le budget à la fois en recette et en dépense.

3- Dans une telle hypothèse, le type de main d'œuvre doit-il être spécifié dans le dossier et comment cela doit-il être justifié après ?

Il n'est pas nécessaire de le préciser dans le dossier, la valorisation repose sur un principe de confiance : il suffit que l'association déclare la réalisation des travaux. Bien veiller toutefois à ce que cette valorisation soit bien évaluée avec le comité de gestion.

4- Quand peut-on déposer un dossier auprès de l'Agence ?

Le dépôt peut se faire dès que le document de projet est finalisé, devis et budget inclus. Il y a deux sessions d'instruction par an : pour un examen du dossier à la commission de mai, il convient de présenter un dossier avant mi-février ; pour la commission d'octobre, présenter le dossier avant l'été.

5- Les projets soutenus doivent-ils être liés à l'adduction d'eau ? Est-il possible, par exemple, de soutenir un groupement de femmes qui a besoin de garantir son accès à l'eau pour produire du beurre de karité ?

Ce type de soutien relève du développement économique, thématique qui n'est pas financée par l'Agence ; il est toutefois possible d'en discuter pour préciser les périmètres et composantes du projet. En tout état de cause, l'inclusion d'une composante eau potable/eau de boisson serait nécessaire pour rendre un tel projet éligible au regard des critères de l'Agence.

6- Est-ce qu'un projet dans le domaine de la santé peut être financé par l'Agence ?

L'Agence finance les projets favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement (la plupart du temps à travers la mise en place de forages et/ou de latrines). Une composante hygiène liée à la santé

peut faire partie du projet à travers un volet sensibilisation et éducation à l'hygiène. Pour des projets plus importants sur des autres domaines, l'AFD ([Agence française de développement](#)) peut être sollicitée.

4. Contexte et cadrage du sujet *par Ana Sanchez, chargée de mission à l'antenne Lyon Méditerranée du pS-Eau*

Cette présentation aborde les points essentiels suivants :

- Les objectifs du projet doivent répondre à la mise en place d'un « service »
- Les modalités d'engagement en fonction du type d'acteur : comment se mobiliser ?
- Points de vigilance lors du montage d'un projet.

Support de présentation : [Cliquez ici](#)

Support méthodologique : [Cliquez ici](#)

5. Démarrer et construire un projet de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Cameroun

Association Agir pour le développement
- Cédric Ludovic Fandio et Association Electriciens sans frontières - Gérard Buisson

Ce retour d'expérience illustre les enjeux du partenariat pour la mise en place de projets de coopération et de solidarité internationale en s'appuyant sur l'exemple de la collaboration entre deux structures disposant de compétences complémentaires. **Agir pour le développement** (Act4Dev) est une association de migrants d'origine camerounaise qui porte la voix et les besoins des populations locales et connaît bien leur contexte. De son côté l'association **Electriciens sans frontières** (ESF) dispose d'une expérience et de compétences importantes dans la conception et la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau. Les points clés abordés lors de cette présentation :

- Présentation des deux structures
- Présentation de l'origine du projet et des étapes qui ont permis sa définition
- Point sur les principales difficultés rencontrées pour le montage du projet et partage des solutions qu'ils ont pu trouver ensemble

Voir le support de présentation du partenariat : [Cliquez ici](#)

Voir le support de présentation d'ESF : [Cliquez ici](#)

Voir le site web de l'association : <https://electriciens-sans-frontieres.org/>

Questions/Réponses :

1- Comment fonctionnent les fonds de pérennisation créés par Electriciens sans frontières ?

L'objectif d'Electriciens sans frontières consiste à réaliser des projets durables avec un engagement sur dix ans. Pour ce faire, en plus d'un recours aussi étendu que possible à des énergies renouvelables, l'association prévoit systématiquement un suivi des projets et dispose pour chacun d'eux de fonds dédiés à leur pérennisation. Pour établir ces fonds, ESF procède en amont à une évaluation du projet pour identifier les matériels qu'il faudra prévoir de remplacer et amortir (principalement liés au forage et au pompage). Ces éléments représentent généralement entre 1 et 2 % du coût du projet. Un fonds de pérennisation spécifique au projet est alors créé.

2- ESF finance-t-elle les projets ? Est-ce un intermédiaire pour faciliter l'accès au financement ?

ESF a un rôle de maître d'œuvre : elle réalise l'étude, définit le besoin, et étudie la solution à mettre en place. Quand les compétences techniques sont déjà présentes au niveau local, elles sont sous-traitées. ESF assure également le suivi des travaux. Dans le cas présent ESF va travailler en partenariat avec Act4Dev pour la recherche de financements.

Pour ce qui concerne la recherche de financement il est possible de solliciter le pS-Eau et RESACCOOP.

3- Une petite association peut-elle solliciter ESF pour monter un projet ? La démarche semble lourde.

La taille de l'association n'est pas un critère en soi : Agir pour le développement est une petite association. ESF sera en revanche attentive à la taille du projet : elle interviendra si la taille du projet est suffisamment importante pour justifier la mobilisation de ses ressources, très sollicitées.

4- Notre association intervient aussi au Cameroun. Nous constatons que certains forages ne sont pas assez profonds, ce qui pose différents problèmes. Par ailleurs, lorsque le matériel utilisé pour réaliser les forages était oxydable, des problèmes de pollution apparaissent. La plupart du temps, les difficultés à pérenniser les systèmes sont liées aux économies faites au moment de la réalisation, faute de moyens suffisants.

En effet, il faudrait remettre en état plus de la moitié des forages au Cameroun. ESF privilégie dans ses actions la mobilisation de matériels adaptés à la réalisation d'un travail de qualité et durable, qui sont certes plus coûteux, mais garantissent une durabilité étendue des installations et une autonomie accrue des populations.

6. Monter et mettre en œuvre un projet de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Sénégal

Association Teraanga – Martine Rabeyroux et le Conseil départemental de l'Allier – Véronique Hérupé

Le conseil départemental de l'Allier a présenté ses trois programmes de coopération décentralisée menés en Mongolie, au Mali et au Sénégal. Le partenariat au Sénégal, formalisé en 2016, est né du jumelage qui existait depuis 2000 entre l'association française Teraanga, représentant trois communes bourbonnaises (Brugheas, Saint-Yorre et Le Donjon), et la commune de Nguekokh au Sénégal. Teraanga est ainsi devenue l'opérateur du Département de l'Allier dans son partenariat avec le Département sénégalais de M'Bour. Au quotidien Teraanga travaille avec une association locale jumelle, Teraanga Sénégal, qui s'occupe de la mise en œuvre du projet sur le terrain. Ce partenariat de longue date témoigne de l'intérêt du travail multi-acteurs, qui permet aux associations, même de petite taille, de mettre en œuvre des actions ayant un impact important pour l'amélioration des conditions de vie des populations des pays du Sud, tout en contribuant ici à l'animation et au développement des territoires.

Voir le support de présentation : [Cliquez ici](#)

Voir le site web de l'association : <http://www.teraangafrance.com/>

Questions/Réponses :

1- Quelles sont les modalités de gestion du service d'eau qui a été mis en place dans le cadre de votre projet ?

Un comité de suivi a été mis en place, auquel participent un représentant de la mairie de Nguekokh, de la Société Africaine d'Études et de Contrôle (SAFEC), et des représentants de Teraanga France et Sénégal. Sur place l'Association des Usagers du Forage (ASUFOR), association représentative des habitants du village et des usagers du service d'eau, s'occupe de la gestion du service. Elle a notamment pour rôle de relever les compteurs d'eau et d'encaisser les factures. Le comité de suivi se rendait régulièrement sur place (2 à 3 visites par an) et il était en contact régulier avec l'association.

2- Quels sont les principaux résultats de votre projet ?

Le projet a permis la mise en place d'un service d'eau pour 20 000 personnes. Depuis la mise en œuvre du projet, on constate une réduction significative des maladies hydriques, liées au manque d'eau potable.

3- Comment Teraanga France et Teraanga Sénégal travaillent-elles ensemble ?

Teraanga Sénégal identifie les besoins, met en œuvre les activités sur le terrain et réalise le suivi sur place. Teraanga France s'occupe principalement de la recherche de financements.

4- Quel a été le rôle du Département dans ce projet ?

Le Conseil départemental de l'Allier a un rôle de bailleur et de partenaire. Une convention annuelle le lie avec chacune des coopérations et prévoit le versement annuel d'une subvention à chacun des trois partenaires associatifs en charge de l'animation et du suivi de ces partenariats. Sur des projets d'envergure, le fait d'être une collectivité territoriale nous permet d'aller chercher des fonds complémentaires réservés aux collectivités, notamment auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de l'Agence de l'eau, de Veolia, d'autres collectivités, c'est ce qu'on appelle l'effet levier. Travailler avec une collectivité permet donc à des petites associations de profiter de cet effet levier et aussi de mobiliser en transversalité les nombreuses compétences des collectivités territoriales (services environnement, eau, etc.).

5- Quels ont été les facteurs clés du succès du projet ?

Le travail en multi-acteur a permis que chacun apporte ses réseaux, ses compétences... Travailler avec des entreprises au niveau local a été aussi une clef de succès. Co-construire ici et là-bas : on s'enrichit les uns les autres. L'ancien président de Teraanga Sénégal était un élu et il a pu porter le projet auprès de la collectivité territoriale. Ce fut un réel avantage.

Un conseil pour les petites associations : s'appuyer sur les partenaires locaux qui ont la connaissance du terrain. Ce point est très important. Les structures se complètent, il faut pouvoir faire confiance à ses partenaires.

6- Le projet est finalisé depuis maintenant 6 ans : quel regard critique portez-vous aujourd'hui ? La pérennité est-elle acquise ? Où en est-on ? Quelles difficultés et points de vigilance ?

Une des difficultés majeures rencontrées par le projet est que l'Etat sénégalais n'a pas tenu ses engagements financiers. De plus, le projet s'est déroulé durant une période d'élections présidentielles, et le changement du ministre responsable de l'hydraulique rurale n'a pas facilité le bon déroulement du projet. Il a fallu trouver de nouveaux bailleurs (commune de St-Hilaire-de-Riez). Devoir travailler avec une entreprise différente pour l'assainissement a également compliqué le projet. Enfin, la SAFEC s'est retirée du projet pour cause de désaccords avec l'ASUFOR.

A l'inverse, la mobilisation de différents partenaires pour regrouper toutes les compétences nécessaires a été un réel facteur de réussite pour le projet. A terme, un service d'eau et d'assainissement a pu être mis en place.

Ce projet a permis de faire monter en compétences l'association Teraanga, et a débouché sur le prolongement du partenariat avec la collectivité territoriale, au travers d'un projet de gestion des déchets et la création d'un réseau de boulangeries solidaires. En somme, ce projet a permis de créer une dynamique pour mettre en place d'autres initiatives d'envergure. Cela a aussi permis de mener une réelle réflexion de fond, à l'échelle des territoires ici et là-bas.

7- Quels travaux ont été réalisés ?

Au niveau technique, le projet a permis d'agir à deux échelles : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Concernant l'accès à l'eau potable, des forages et des châteaux d'eau ont été rénovés, et 8 bornes fontaines ont été construites. Au fur et à mesure, les populations ont pu se brancher au réseau d'eau. A ce jour, seulement 2 bornes fontaines sont encore utilisées, ce qui illustre bien la réussite de la mise en place d'un service d'eau via des branchements privés, en parallèle d'un travail important sur la gestion.

En ce qui concerne l'assainissement, les moyens étaient limités et il n'a pas été possible de mettre en place des services d'assainissement à l'échelle du village. Le projet a tout de même permis l'installation de centaines de fosses septiques. Certaines familles ont payé elles-mêmes la mise en place de leur latrine. Enfin, le système d'assainissement est bien géré grâce au service de vidange de fosses.

Les difficultés actuelles tiennent au doublement de la population, lié à la construction d'un nouvel aéroport près du village. Le réseau n'est plus dimensionné au regard de cette évolution, il faut continuer à investir.

8- L'ASUFOR se chargeait de la comptabilisation de l'eau consommée. Maintenant que la gestion a été reprise par les organisations nationales, comment se passe le lien entre ces deux entités ?

La réforme pour une délégation de service public est en cours au Sénégal. Pour le moment, et parce que les opérateurs nationaux ne sont pas encore arrivés sur le terrain, beaucoup de communes travaillent toujours avec l'ASUFOR.

Les partenaires financiers et techniques sont en train de travailler avec le ministère pour permettre que la réforme aille dans le sens des besoins des villages. L'objectif est d'établir un mode de gestion qui pourra s'adapter aux réalités de chaque territoire.

7. Mobiliser les acteurs du territoire et sensibiliser au sujet de l'eau : les cours d'eau d'H2O *Association H2O sans frontières - Jean-Pierre Wauquier*

L'association H2O sans frontières a été créée en 1998 avec pour objectif la sensibilisation à l'eau en tant que bien commun, notamment chez les scolaires. L'approche adoptée se veut multidisciplinaire et transdisciplinaire. L'association a plus particulièrement intégré la dimension coopération internationale à partir de 2004.

Les « cours d'eau d'H2O » font référence à des journées de sensibilisation sur l'eau, dans toutes ses dimensions, dans les établissements scolaires des 4 départements d'Auvergne (le rectorat de Clermont-Ferrand est partenaire) et au Burkina Faso. Mises en place par des bénévoles, ces journées sont organisées avec une grande diversité de partenaires (Agence de l'Eau, ESF, Biologie sans frontière, la Métropole de Clermont, l'entreprise la Gazelle...), reflet de l'objectif d'approcher l'eau de manière multidisciplinaire. Les actions de sensibilisation touchent environ 5000 scolaires par an.

Les actions d'H2O partent du postulat que l'enjeu de l'eau ne peut être évalué qu'au moyen d'une bonne connaissance des données environnementales, économiques et culturelles. C'est pourquoi l'information et la sensibilisation auprès de tous doit être une priorité. De même, la coopération internationale, pour être pertinente et efficace, doit impérativement intégrer la connaissance de la culture de l'autre.

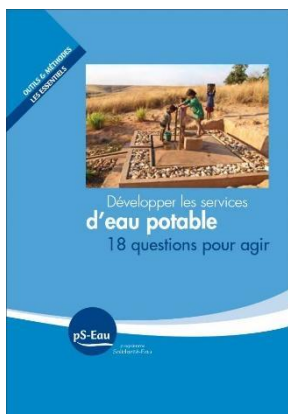
L'association coopère avec 8 communes burkinabés depuis plus de 10 ans. Dans ces territoires, les actions mises en œuvre touchent environ 300 000 habitants. Elles se sont notamment traduites par la mise en place de forages dans des écoles, la construction de dispensaires, ou encore l'acquisition de matériel audiovisuel pour les communes, et plus particulièrement pour les écoles. De nombreuses actions en lien avec la santé, l'éducation et l'électrification de villages ont en outre été menées.

Dans tous les projets, l'accent est mis sur le travail des communautés : un travail est systématiquement fait en lien avec les comités de gestion, pour mettre en place des cotisations régulières, notamment.

Voir le site de l'association : <https://www.association-h2o.com/>

8. Réflexions et points clés à retenir

- Intervenir en faveur de l'accès à l'eau potable ne se limite pas à la construction ou à la rénovation ponctuelle d'équipements : il s'agit avant tout de réfléchir à la **mise en place d'un service** performant, accessible à tous et pérenne.
- La **viabilité** des actions à prévoir doit être envisagée dès le début de la réflexion. Cette dimension s'applique à tous les niveaux du projet. Elle implique notamment la nécessité de bien connaître la disponibilité de la ressource en eau à court, moyen et long terme. Elle suppose la recherche de solutions techniques adéquates, adaptées au contexte technique, sectoriel, social, culturel, économique et politique, et la prise en compte de l'accompagnement des compétences locales (formation des acteurs locaux) pour assurer la gestion du service dans la durée en toute autonomie. Elle implique également de bien réfléchir au paiement du service de l'eau avec les acteurs locaux.
- Les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement peuvent constituer un levier de **mobilisation des territoires, ici comme là-bas**, et offrent la possibilité à des acteurs divers de travailler ensemble et d'apporter leurs expertises, compétences et ressources respectives de manière complémentaire au service du projet et du développement local. Ils permettent de sensibiliser les acteurs en France, que ce soit sur les questions relatives à l'eau ou sur la diversité de cultures et de richesses des personnes amenées à coopérer.
- Il est important de **bien se renseigner sur les dispositifs financiers** existants et adaptés aux associations de solidarité internationale, en application de la Loi Oudin-Santini notamment, pour le financement de projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.



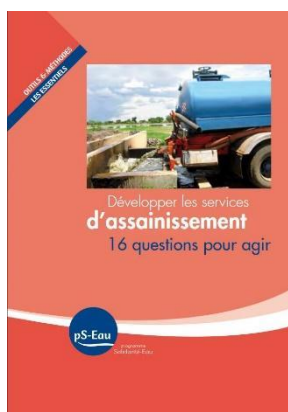
Développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir

100 pages, pS-Eau, 2014

Cet ouvrage propose une liste de 18 questions qu'il est nécessaire de se poser avant d'agir et permet d'interroger l'action envisagée selon les 7 critères d'analyse de la qualité d'un projet d'approvisionnement en eau potable.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_eau_potable_18_questions_pour_agir_2014.pdf



Développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir

84 pages, pS-Eau, 2015

Collectivités locales, ONG et partenaires financiers trouveront dans ce document des repères pour garantir la pertinence de leurs interventions et optimiser la qualité des actions.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_d_assainissement_16_questions_pour_agir_2015.pdf



L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement

56 pages, pS-Eau, 2018

Cet ouvrage présente le cadre d'intervention et les outils disponibles pour les collectivités territoriales, leurs groupements, les syndicats des eaux et d'assainissement, qui agissent en direct ou en soutien à d'autres organisations.

Téléchargez ce guide :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_l_action_exterieure_des_collectivites_territoriales_pour_l_eau_et_l_assainissement_2018.pdf

- Les sites du [pS-Eau](#) et de [RESACOOOP](#)

Le pS-Eau réalise des fiches pays dans lesquelles le contexte institutionnel et la situation concernant l'accès à l'eau est présenté, des projets en cours et personnes de ressources sont aussi identifiés. Cliquez ici pour y accéder : [Fiches pays pS-Eau](#).

Le marketing de l'assainissement est une stratégie qui permet d'impliquer les populations dans la mise en place des services d'assainissement et qui propose une alternative aux modes de financements classiques de ce type de projet : [Le marketing de l'assainissement : le social business au plus près des besoins locaux](#)

Pour aller plus loin concernant la sensibilisation à l'hygiène consulter la fiche sur la gestion de l'hygiène menstruelle : [Fiche pS-Eau la gestion de l'hygiène menstruelle dans les projets « Eau, assainissement et hygiène »](#)

- Ressources financières

Quelques financements spécifiques :

- [AERMC](#)
- [Fonds eau Métropole de Lyon](#)
- [1% eau / Loi Oudin](#)
- [Mobiliser des financements site du pS-Eau](#)
- [AELB](#)

Suivre l'actualité des financements sur les sites de [RESACOOOP](#) et de [l'Agence des Micro-projets](#).

1. ANNEXE : Liste des participants

Par souci de conformité avec la réglementation en vigueur sur l'utilisation des données personnelles, RESACCOOP a supprimé de cette liste toutes les adresses courriel personnelles et indiqué uniquement les adresses professionnelles à sa disposition. Merci de votre compréhension.

Structure	Nom et prénom	Dpmt	Email
Afrik Allier	DEVOUCOUX Bernard	03	reseaurac03@gmail.com
Artisans du Monde Vieux Lyon	DEMELIN Mireille	69	adm.lyon-ouest@orange.fr
Association Savoir Santé Sport	CHIARELLO-COUPINOT Guilhem	69	-
Comité de jumelage Allier Niafunke	VIROLAINEN Helka	03	mflacarin@gmail.com
Comité de jumelage Allier Niafunke	VALLET Marie-Françoise	63	mflacarin@gmail.com
Comité de jumelage Avermes /M' Kam Tolba	BAUDREZ André	03	mini-andre@orange.fr
ENSEMBLE Cébazat	TIXIER Marie-Claire	63	ong.ensemble@orange.fr
ENSEMBLE Cébazat	DELQUEUX Hugues	63	ong.ensemble@orange.fr
Forum Associatif Tous Ensemble	ABDALLAH Sandati	69	sandatiabdallah.fate@gmail.com
France Cameroun Lyon 6e	GATTI Claire	69	clairegatti.fate@gmail.com
H2O sans frontières	SAIZ Paul	63	h2o.asso.h2o@gmail.com
LACIM	MERLIN Nicolas	63	niczabflo@wanadoo.fr
ONG Kekchose Plus	JOSEPH Renaud	03	kek1@laposte.net
ONG kekchose Plus	BODEQUIN Guy	03	courriel@kekchose.org
ONG Kekchose Plus	PAILLARD Chantal	03	courriel@kekchose.org
Per mali	PERICHON-DIALLO Fatoumata	01	fatimperichondiallo@laposte.net
Peuples solidaires des Monts du Lyonnais	BROS Bernard	69	b.bros@orange.fr
Peuples solidaires des Monts du Lyonnais	GLORIA Patrice	69	b.bros@orange.fr
Sourires	FLORENCE Amélie	03	sourires-association@hotmail.fr
TIE conseil	LACOUR Patrick	63	patrick.lacour@tie-conseil.fr
Travaux Publics Sans Frontières	BASTIDE Pierre	63	ong.tpsf@gmail.com
Universitaires sans Frontières	ALPHAIZE Xavier	69	http://www.univ-sf.org/fr/
Université Clermont Auvergne	RENARD Mary-Françoise	63	m-francoise.renard@uca.fr
Ville de Clermont-Ferrand	ESPADA SILVA Erico	63	eespadasilva@ville-clermont-ferrand.fr
Ville de Clermont-Ferrand	GORSE Alexandre	63	agorse@ville-clermont-ferrand.fr

Agence de l'Eau Loire Bretagne	BESSEY Cyril	63	cyril.bessey@eau-loire-bretagne.fr
Agir pour le Développement	FANDIO Cedric	63	ludovicfandio@gmail.com
Département de l'Allier	HERUPE Véronique	03	HERUPE.V@allier.fr
Electriciens sans Frontières	BUISSON Gerard	63	gerard.buisson3@gmail.com
H2O sans Frontières	WAUQUIER Jean-Pierre	63	jpwh2o@gmail.com
Teraanga	RABEYROUX Martine	03	cdj.teraanga@gmail.com